

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil de Communauté du 27 mars 2013 salle des fêtes de Saint Bonnet le Chastel</p>
--

PRESENTS : Mmes IMBAULT. LANLEAU. GIRON. DUTOUR. PETITJEAN. ERNOUL DE LA CHENELIERE. REBORD. GOURGOUILLON. et MM. SAUVADET. CHARMOIS. FAVIER. GENESTIER. COUDEYRAS. BOUCHET. BILLARD. PAUL. CHANTELAUZE. CHEVALEYRE. FAUCHER. POUGET. CHASSAIGNE François. RODIER. PAGNIER. COUPAT. MAYOUX. MAHAULT. PAULET Jean-Yves.

27 présents sur 30 délégués

L'Assemblée approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 6 mars 2013.

1. Adhésions à l'EPF SMAF

Le Président présente à l'Assemblée les demandes d'adhésion à l'EPF SMAF de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles et du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles et du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon à l'EPF SMAF.

2. Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques

Le Président annonce à l'Assemblée qu'il a été contacté par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges en vue de l'élaboration d'un contrat territorial sur les milieux aquatiques. Cette collectivité a recruté à un technicien chargé de cette mission, Vincent Amaridon. Dans un premier temps, il va réaliser un diagnostic précis de l'état des milieux aquatiques des masses d'eau concernées : l'Eau Mère et Ruisseau des Parcelles. Quatre communes de la CCHL font l'objet du diagnostic : Condat les Montboissier, Echandelys, Aix la Fayette et Saint Germain l'Herm. Il nous est demandé de désigner un référent par commune pour guider et renseigner M. Amaridon si besoin :

- Echandelys : Coudeyras Jean Paul,
- Condat les Montboissier : Giron Dominique,
- Aix la Fayette : Sauvadet Guy,
- Billard Pierre Etienne pour représenter la CCHL si besoin.

3. Contrat Territorial d'Agriculture Durable, C.T.A.D

M. Coupat rappelle à l'Assemblée que la Commission Gestion de l'espace avait lancé une réflexion quant à l'élaboration d'un C.T.A.D. Porté par le Conseil Général, ce dispositif d'aides à l'agriculture permet d'apporter une réponse adaptée aux enjeux agricoles de chaque territoire en créant une dynamique collective autour d'un programme d'actions. Il annonce qu'à ce jour 3 Communautés de Communes ont déposé un C.T.A.D auprès du Conseil Général.

M. Coupat explique qu'un diagnostic foncier a été effectué par les techniciens du Parc et l'agent de développement. Les résultats ont été présentés en Commission au mois de janvier. La situation de la Communauté de Communes du Haut Livradois est alarmante à deux

égards : au niveau du foncier d'une part et en raison du non remplacement des agriculteurs d'autre part. Le bilan dressé est le suivant :

- un foncier impacté par les exploitants extérieurs,
- un risque d'aggravation de la désorganisation foncière,
- peu de maîtrise sur le foncier transmis (75% du foncier libérable en fermage),
- une part de cessation sans libération de foncier (30% des cédants sont en structure sociétaire),
- un potentiel d'installation sur des structures de tailles petite à moyenne,
- une tendance globale à l'agrandissement plutôt qu'à l'installation.

M. Coupat explique que les membres de la Commission propose de mettre en place une aide à l'installation pour :

- soutenir les projets peu consommateurs en foncier,
- accompagner l'installation de nouveaux actifs,
- soutenir des productions de qualité sur le territoire.

M. Coupat présente les conditions pour pouvoir prétendre au C.T.A.D :

- être agriculteur à titre principal
- être cotisant de solidarité ou chef d'exploitation,
- s'installer en diversification, vente directe, agritourisme, transformation ou production spécialisées,
- avoir le siège d'exploitation sur la Communauté de Communes.

M. Coupat présente la grille de modulation des critères ainsi que les dotations envisagées en fonction du nombre de points montant du dispositif :

CRITERES	Nombre de points	Maximum de points	Minimum de points
<u>Situation de l'installation</u>			
- Installation			
- hors cadre	15		
- cadre familial	10		
- Nb d'UTAF		30	15
- 1	10		
- <ou>1	5		
- Enfants à charges			
- 1	2.5		
- >1	5		
<u>Production</u>			
- AB	15		
- AOC Label	10	45	0
- Autres labels et réseau locaux	5		
- Création d'atelier	15		
<u>DJA</u>	13	13	0
<u>Autres critères</u>			
- Amélioration énergétique	5		
- Amélioration exploitation	7	12	0

Les critères « adhésion au service de remplacement » et « adhésion à une CUMA » n'ont pas été retenus.

Dotation en fonction du nombre de points	
≤ 35	2 500 €
de 36 à 50	5 000 €
de 51 à 80	7 500€ (plafond pour les personnes non éligibles à la DJA)
de 81 à 100	10 000€ (uniquement pour les personnes éligibles à la DJA)

M. Coupat explique qu'une réflexion autour de l'incitation à la location et à la vente de foncier est en cours au sein de la Commission Gestion de l'espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet de Contrat Territorial d'Agriculture Durable axé sur l'aide à l'installation,
- autorise le Président à déposer le dossier auprès du Conseil Général.

4. Voirie forestière du Bois de Guérine

Le Président rappelle à l'Assemblée que le projet du Bois de Guérine, sur les communes d'Aix la Fayette et de Fournols, a été retenu lors de la séance du 6 mars 2013 au titre de l'opération voirie forestière intercommunale. Un technicien du C.R.P.F a préparé le dossier de demande de subvention.

Le Président présente le plan de financement. Le coût global de l'opération est de 102 874€ HT, soit 123 037€ TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

Etat	36 006 €	35%
Europe	36 006 €	35%
Département	10 000 €	9,72%
Autofinancement	20 862 €	20,28%
	102 874 €	100%

Le Président explique que les projets de voirie forestière sont subventionnés à 80% (35% Etat, 35% Europe, 10% Conseil Général). En l'espèce, la subvention du Conseil Général est de 9,72% car elle est plafonnée à 10 000€. Par conséquent, la part d'autofinancement est légèrement gonflée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents :

- approuve le plan de financement pour un montant de 102 874€ HT, soit 123 037€ TTC ;
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. Demande de subvention – Association Les Chemins de Traverse

Le Président présente une demande de subvention de l'Association Les Chemins de Traverse. Cette jeune association (octobre 2012) basée à Saint Ferréol des Côtes, organise des randonnées :

- « Toutou Rando » : une fois par mois sur le territoire de la CCHL, en mars la sortie a lieu à Fournols
- Rando découverte : la prochaine aura lieu dans la forêt de Boisgrand sur le thème des pierres légendaires

La demande de subvention porte sur l'achat de matériel (cartes, boussoles, batons de marche nordiques, raquettes...) et sur l'organisation de formations pour les animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté par une voix pour (M. Billard) ; une abstention (Mme Ernoul) et 25 voix contre décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

6. Bases et taux 2013

Devant l'augmentation des charges de la Communauté de Communes, le Président propose à l'Assemblée d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale de 15%.

Tout d'abord, le Président explique qu'il a comparé la CCHL à des territoires similaires.

Le Président fait remarquer que les dépenses globales, que ce soit en fonctionnement ou en investissement sont inférieures aux moyennes nationales des strates voisines. Les dépenses de personnel sont relativement faibles. La charge des intérêts est plus élevée que la moyenne car la Communauté de Communes a peu de ressources propres ce qui l'oblige à emprunter davantage. Le Président attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les reversements fiscaux dépassent largement ceux des collectivités de moins de 3500 habitants ce qui limite la marge de manœuvre de la CCHL. Par conséquent, il ressort que les dépenses d'investissement sont faibles. Le remboursement de la dette en capital est modéré car les emprunts sont récents et de très longue durée pour limiter le montant des annuités.

En ce qui concerne les recettes globales la situation peut paraître correcte mais, en réalité, la part revenant effectivement à la CCHL après les reversements fiscaux obligatoires est beaucoup trop faible. EN fonctionnement, les recettes se rapprochent de celles des collectivités plus importantes. La CCHL bénéficie d'une DGF moyenne mais en raison de son faible effort fiscal elle va être pénalisée plus que d'autres collectivités lors des calculs à la baisse des dotations. Les impôts locaux, les attributions de péréquations et les autres taxes ont un niveau moyen mais sont fortement amputées par un reversement au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) de 358 600€ et par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) particulièrement élevée de 350 600€. Ce montant est deux fois plus élevé que la moyenne des collectivités de moins de 3 500 habitants. Les recettes d'investissement reflètent le manque de fonds propres. Les difficultés de la CCHL à investir se traduisent par de faibles remboursements de TVA et peu de subventions. Par ailleurs, la CCHL ne peut plus se permettre d'emprunter sans apporter de nouvelles ressources en compensation.

Le Président conclut que la CCHL a été créé pour dynamiser le territoire et qu'il devient primordial de trouver de nouvelles ressources pour poursuivre son action.

Mme Giron annonce ne pas être favorable à une hausse des impôts. Toutefois, elle admet que la rigueur budgétaire est nécessaire. Il serait bon de reporter certains projets d'investissement et se resserrer sur ce qui unit les communes : le portage de repas, les médiathèques, le centre de loisirs.

M. Coupat souhaite revenir sur ce qu'il a annoncé lors du dernier conseil au moment de la lecture des comptes administratifs. Dans son calcul du montant dégagé pour l'investissement il avait comptabilisé les amortissements. Or, il avait été voté, en conseil du 6 septembre 2012 que les amortissements se feraient sur 1 an. Par conséquent, la dépense correspondant à environ 200 000€ n'est pas reconduite en 2013. Il s'agissait d'une dépense exceptionnelle. Toutefois, il insiste sur le fait qu'il est impératif de maintenir une épargne brute d'au moins 10%. M. Coupat expose son avis sur une éventuelle hausse des impôts. Il juge que le contribuable a été suffisamment ponctionné et qu'il ne faut pas lui en demander plus. Il faut revenir à ce qui fait que la CCHL existe, à savoir faire ensemble ce qu'on ne peut pas faire seul. M. Coupat prend l'exemple de Grandval qui s'est fait refuser son dossier dans le cadre de la DETR pour défaut de compétence. La compétence logements ne devrait pas être intercommunale. Ceux sont les services rendus à la population qui identifient la CCHL. M. Coupat est d'avis que les communes, même les plus petites, font certaines choses mieux que la Communauté de Communes.

M. Paulet désapprouve les précédents propos. L'Etat, la Région et le Département n'ont eu cesse d'augmenter les impôts. Il ne comprend pas pourquoi la Communauté de Communes devrait rester en retrait. Ce n'est pas une grosse augmentation qui est demandée. Si rien n'est fait, la CCHL n'aura plus les moyens de fonctionner et risque de disparaître.

M. Faucher revient sur la compétence logements. Il explique que les communes peuvent faire les travaux. L'ennui est qu'elles n'ont pas les moyens, notamment humains, d'assurer un suivi une fois les travaux achevés.

M. Coudeyras ajoute que ce n'est pas une augmentation des impôts qui va attirer de nouvelles populations.

Le Président reprend sa démonstration. Il présente à l'Assemblée un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes de fonctionnement pour l'année 2012. Les dépenses ordinaires représentent 938 890€ (cotisations, subventions aux associations, personnel, intérêts des emprunts...) tandis que les recettes ordinaires sont de l'ordre de 1 164 587€ (taxe de séjour, FPIC, loyers, dotations, impôts, subventions jeunesse, ...) Une fois le capital des emprunts déduit, ceux sont 155 112€ de dégagés pour l'investissement. La situation n'est pas alarmante, elle est même satisfaisante. Sur ce point, le Président confirme la rectification apportée par M. Coupat.

Le Président explique ensuite ce que représente une augmentation des impôts de 15%. Il prend son cas personnel :

- Taxe foncière bâtie : avec 15% de hausse, le taux passerait de 2% à 2,3%. Cela représente 3€ supplémentaires. Tel serait le cas pour sa maison à Saint Amant Roche Savine
- Taxe foncière non bâtie : avec 15% de hausse, le taux passerait de 4,03% à 4,63%. Le Président a une parcelle sur la commune de Saint Eloy la Glacière pour laquelle il est concerné. Son imposition se verrait augmenter de 6€
- Taxe d'habitation : avec 15% de hausse, le taux passerait de 9,05% à 10,41%. Le Président devrait payer 16€ de plus pour sa maison de Saint Germain l'Herm.

Le Président annonce être pleinement en mesure d'assurer cette augmentation.

M. Billard trouve que bout à bout, on demande trop au contribuable.

Le Président affirme qu'une hausse de 15% amènerait 100 000€ à la Communauté de Communes. Même si la situation est à ce jour saine, il n'empêche que la CCHL s'est engagée dans des programmes comme le PLH, les contrats territoriaux, la Charte forestière et qu'il faut avoir une marge de manœuvre suffisante pour avancer.

Mme Ernoul demande pourquoi la hausse doit se faire cette année. Elle se demande s'il ne faudrait pas prendre le temps de la réflexion et envisager une hausse pour 2014.

Le Président explique que la hausse doit se faire maintenant. Sinon elle ne se fera jamais. Tout le monde a augmenté les impôts à l'exception de la CCHL ; Lors du dernier conseil il a été clairement annoncé que le taux appliqué par le SIVOM pour la TEOM allait exploser dans les prochaines années. Par conséquent, si la CCHL ne trouve pas de nouvelles ressources, elle n'avancera plus. Il n'y aura plus de projet.

Mme Ernoul estime que la Communauté de Communes devrait commencer par définir un vrai projet politique pour qu'il y ait davantage de cohérence. Une fois ce travail fait, la question des impôts se posera.

Mme Dutour souhaite s'exprimer. Dans la conjoncture actuelle, il est, à son sens, mal venu d'augmenter les impôts.

M. Bouchet est pour la hausse. Si on veut accueillir du monde, il faut s'en donner les moyens. Si on veut proposer de réels services à la population il va falloir investir et pour cela il est fondamental d'augmenter les ressources de l'intercommunalité.

Le Président précise à l'Assemblée qu'en tant que Président, il est de son devoir d'informer l'Assemblée de la situation pour qu'elle vote en connaissance de cause.

M. Paul se tourne vers les conseillers généraux et leur demande quelles sont leurs informations sur l'avenir.

Mme Giron affirme que d'importantes réductions sont à venir : le FCTVA, les dotations... Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires va coûter 1,5 million au département. Il va en être de même pour les communes.

M. Auvadet trouve que le Président défend parfaitement bien son dossier mais il estime qu'il ne faut pas demander plus aux contribuables. Il pense aux personnes âgées qui touchent une petite retraite.

Le Président rappelle à l'Assemblée que des abattements existent. Tout le monde ne paye pas 100% de l'impôt. A Saint Germain l'Herm, en tant que maire, il a fait voter des abattements. Peu de communes de la CCHL les pratiquent alors qu'ils peuvent s'appliquer sur les petits revenus par exemple.

M. Chantelauze juge que les 100 000€ de plus ne vont pas changer la situation de la CCHL. Il faut arrêter de profiter du contribuable. Plutôt que de discuter d'une hausse des impôts il serait judicieux de réfléchir à comment faire des économies.

Le Président explique que si augmentation il y a, le réinvestissement doit se faire intelligemment. Il faut rendre des comptes aux contribuables.

M. Bouchet est offusqué. Si l'Assemblée considère que la CCHL utilise l'argent n'importe comment, il ne faut pas approuver les budgets.

M. Faucher partage le même avis que M. Chantelauze. Il faut faire des économies. Pour cela il faut envisager une ou plusieurs années blanches.

M. Pouget se dit favorable à une hausse car il ne faut pas laisser stagner la situation. Toutefois, il trouve que le moment n'est pas opportun, notamment car le contribuable ne comprend pas toujours le rôle de la Communauté de Communes.

M. Bouchet réagit, très surpris. Il existe un journal de la Communauté de Communes qui fait le point sur les dossiers...

M. Chassigne est d'avis que la hausse des impôts ne doit pas intervenir cette année. Cela ne ferait qu'accroître le malaise ambiant. Il faut revoir les priorités et définir un projet politique. En revanche, M. Chassigne exprime son soutien au Président. Il reconnaît que la tâche est rude et que le rôle de Président est un énorme investissement.

Le Président, devant l'opposition d'une partie du Conseil, propose de voter les taux de la fiscalité directe locale tels qu'ils se présentent sur l'état de notification fourni par les services préfectoraux en conservant les valeurs appliquées en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par 4 voix contre (MM. Bouchet, Mahault, Paulet, Rodier) et 23 voix pour, vote les taux suivants :

- taxe d'habitation : 9,05%
- taxe foncière bâtie : 2%
- taxe foncière non bâtie : 4,03%
- cotisation foncière des entreprises : 19,65%

7. Budget primitif 2013

➤ Portage de repas

- Affectation de résultats

Le Président présente l'affectation des résultats de l'année 2012 au budget 2013.

- Excédent d'investissement reporté : 2 906.51
- Affectation au 1068 : 0
- Excédent de fonctionnement reporté : 0.27

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation de résultats du budget « Portage de repas ».

- Présentation par chapitre

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « Portage de repas » prévisionnel 2013.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	77 940,36	80 000,27
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Résultat fonctionnement reporté	14 120,34	0,00
Charges à caractère général	41 539,10	48 900,27
Charges de personnel et frais assimilés	20 880,12	29 000,00
Virement à la section investissement	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	1 379,80	2 000,00
Charges exceptionnelles	21,00	100,00

RECETTES		
Libellé	77 940,63	80 000,27
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Résultat fonctionnement reporté	0,00	0,27
Atténuations de charges	6 268,63	0,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 616,00	43 500,00
Dotations et participations	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	29 056,00	36 500,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	0,00	2 906,00	0,51
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	2 906,00	0,51

RECETTES	2 906,51	0,00	2 906,51
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	2 906,51	0,00	2 906,51
Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents approuve le budget annexe « Portage de repas » prévisionnel 2013.

➤ Usine relais

- Affectation de résultats

Le Président présente l'affectation des résultats de l'année 2012 au budget 2013.

- Déficit d'investissement reporté : 30 118.20
- Affectation au 1068 : 30 118.20
- Excédent de fonctionnement reporté : 5 314.92

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation de résultats du budget « Usine relais ».

- Présentation par chapitre

Le Président présente le budget annexe « usine relais » prévisionnel 2013.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	11 370,44	46 306,64
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Charges à caractère général	500,00	5 147,24
Virement à la section investissement	0,00	31 553,00
Autres charges de gestion courante	0,00	5,00
Charges financières	10 870,44	9 601,40

RECETTES	46 803,56	46 306,64
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013

Résultat fonctionnement reporté	5 813,28	5 314,92
Autres produits de gestion courante	40 990,28	40 991,72
Produits exceptionnels	0,00	0,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	58 867,14	0,00	61 671,20
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	28 748,94	0,00	30 118,20
Emprunts et dettes assimilées	30 118,20	0,00	31 553,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

RECETTES	28 748,94	0,00	61 671,20
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	31 553,00
Dotations, fonds divers et réserves	28 748,94	0,00	30 118,20

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents approuve le budget annexe « Usine Relais » prévisionnel 2013.

➤ **Logements sociaux**

- Affectation de résultats

Le Président présente l'affectation des résultats de l'année 2012 au budget 2013.

- Déficit d'investissement reporté : 4 692.88
- Affectation au 1068 : 4 692.88
- Excédent de fonctionnement reporté : 13 775.82

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation de résultats du budget « Logements sociaux ».

- Présentation par chapitre

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « logements sociaux » prévisionnel 2013. Concernant les loyers, le montant prévu (chapitre : autres produits de gestion courante) ne prévoit pas 100% des loyers étant donné qu'un des appartements est actuellement vacant.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	5 988,53	25 775,82
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Charges à caractère général	4 086,93	8 274,49
Virement à la section investissement	0,00	13 776,00
Charges financières	1 901,60	3 725,33

RECETTES	24 457,23	25 775,82
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Résultat fonctionnement reporté	10 533,42	13 775,82
Produits des services, du domaine et ventes diverses	432,03	500,00

Autres produits de gestion courante	13 491,78	11 500,00
-------------------------------------	-----------	-----------

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	9 046,25	694,00	18 468,88
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	4 000,37	0,00	4 692,88
Emprunts et dettes assimilées	5 045,88	694,00	5 251,46
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	8 524,54

RECETTES	4 353,37	694,00	18 468,88
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	13 776,00
Dotations, fonds divers et réserves	4 000,37	0,00	4 692,88
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
Emprunt et dettes assimilées	353,00	694,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents approuve le budget annexe « Logements sociaux » prévisionnel 2013.

➤ **Les Plaines**

- Affectation de résultats

Le Président présente l'affectation des résultats de l'année 2012 au budget 2013.

- Déficit d'investissement reporté : 13 002.72
- Affectation au 1068 : 23 002.72
- Excédent de fonctionnement reporté : 48 455.54

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation de résultats du budget « Les Plaines ».

- Présentation par chapitre

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « Les Plaines » prévisionnel 2013.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	27 683,94	89 489,14
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Résultat fonctionnement reporté	0,00	0,00
Charges à caractère général	9 399,51	26 600,07
Dépenses imprévues	0,00	0,00
Virement à la section investissement	0,00	44 761,95
Autres charges de gestion courante	0,51	5,00
Charges financières	18 283,92	18 122,12

RECETTES	99 142,20	89 489,14
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Résultat fonctionnement reporté	48 817,40	48 455,54
Autres produits de gestion courante	40 729,80	40 729,80
Produits exceptionnels	9 595,00	303,80

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	24 373,00	10 000,00	62 864,67
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	0,00	0,00	13 002,72
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées	24 373,00	0,00	20 582,85
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	29 279,10

RECETTES	11 370,28	0,00	72 864,67
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	11 370,28	0,00	0,00
Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	44 761,95
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	23 002,72
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00	5 100,00

Le Président attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les honoraires de l'avocat ne sont toujours pas connus. Il rappelle que le loyer est partagé entre M. Gondol et l'ADAPEI 63. M. Favier informe l'Assemblée que le bail avec promesse de vente n'est toujours pas signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents approuve le budget annexe « Les Plaines » prévisionnel 2013.

➤ **Immobilier professionnel**

- Affectation de résultats

Le Président présente l'affectation des résultats de l'année 2012 au budget 2013.

- Excédent d'investissement reporté : 10 096.20
- Affectation au 1068 : 50 985.80
- Excédent de fonctionnement reporté : 20 173.40

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation de résultats du budget « Immobilier professionnel ».

- Présentation par chapitre

Le Président présente à l'Assemblée le budget annexe « immobilier professionnel » prévisionnel 2013.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	5 534,74	38 278,40
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Charges à caractère général	3 155,11	5 551,40
Dépenses imprévues	0,00	0,00
Virement à la section investissement	0,00	24 953,00
Autres charges de gestion courante	0,00	5,00
Charges financières	2 379,63	7 769,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00

RECETTES	76 693,94	38 278,40
Libellé	Réalisé 2012	BP 2013
Résultat fonctionnement reporté	63 093,61	20 173,40
Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	1 100,00
Autres produits de gestion courante	13 600,33	17 005,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	121 255,80	61 082,00	728 582,00
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	105 070,67	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	980,00	0,00	0,00
Atelier découpe de viande	0,00	0,00	0,00
Multiple rural Bertignat	884,40	5 000,00	0,00
Multiple rural Sainte Catherine	11 792,32	4 707,00	0,00
Maison des services SGH	0,00	51 375,00	722 430,56
Emprunts et dettes assimilées	2 528,41	0,00	6 151,44

RECETTES	131 352,00	0,00	789 664,00
Libellé	Réalisé 2012	RAR	BP 2013
Solde exécution investissement reporté	0,00	0,00	10 096,20
Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	24 953,00

Opérations patrimoniales	980,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	50 985,80
Atelier découpe de viande	0,00	0,00	0,00
Multiple rural Bertignat	0,00	0,00	0,00
Multiple rural Sainte Catherine	130 352,00	0,00	0,00
Maison des services SGH	0,00	0,00	703 629,00
Emprunt et dettes assimilées	20,00	0,00	0,00

M. Coupat estime que le projet de Maison des Services devrait être scindé en deux. Il trouve légitime que la partie « pôle santé » soit de la compétence de la CCHL. En revanche, à son sens, la partie « pôle logements » devrait relever de la compétence de la commune, Saint Germain l'Herm en l'occurrence.

Le Président explique que dans ce cas, la CCHL devra verser 10% de financement à la commune dans le cadre du FRADDT.

M. Coupat considère que cette compétence est un obstacle pour les communes. Il fait référence à son propos relatif à la commune de Grandval (cf. bases et taux 2013). M. Coupat en revient aux fondements de la Communauté de Communes. L'ambition de départ de l'intercommunalité est de se regrouper pour faire ensemble ce que les communes ne peuvent pas faire seules. Les logements elles peuvent les faire alors qu'un pôle santé elle n'en ont pas les moyens.

M. Bouchet se demande si une telle division n'empêcherait pas l'appellation Maison des Services.

Le Président ajoute qu'il a été contacté par Madame la Sous Préfète d'Ambert. Un fonds spécifique aux projets de Maisons de Services n'est pas soldé. Le projet a été déposé en urgence mais a été retoqué par l'Agence Régionale de Santé en raison de la présence de médecins à proximité, sur la commune du Vernet la Varenne.

M. Coupat juge que ce projet est un réel pari sur l'avenir. Rien ne garanti que des médecins viendront s'installer mais il faut se lancer et proposer quelque chose. Sans locaux de qualité, il est certain que personne ne viendra s'installer.

Le Président explique qu'il existe un potentiel via le Docteur Hoenner étant donné qu'elle habite à Saint Germain l'Herm. Toutefois, avec ses 4 enfants, elle ne viendrait s'installer que si un 2^o médecin est présent.

M. Chassaigne se demande s'il ne conviendrait pas de mettre la compétence logements à l'ordre du jour d'un prochain conseil étant donné qu'elle est remise en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par 9 abstentions (Mmes Dutour, Rebord et MM. Chantelauze, Chassaigne, Coudeyras, Coupat, Favier, Pouget et Rodier) et 18 voix pour approuve le budget annexe « Immobilier professionnel » prévisionnel 2013.

➤ Budget principal

• Affectation de résultats

Le Président présente l'affectation des résultats de l'année 2012 au budget 2013.

- Excédent d'investissement reporté : 131 472.83
- Affectation au 1068 : 0,00
- Excédent de fonctionnement reporté : 262 405.43

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation de résultats du budget principal.

- Présentation par chapitre

Le Président présente le budget principal prévisionnel 2013.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 526 752,69	1 822 204,43
Libellé	Réalisation	BP 2013
Charges à caractère général	68 417,40	99 590,43
Charges de personnel et frais assimilés	120 000,69	195 655,00
Atténuations de produits	822 174,62	842 684,00
Dépenses imprévues	0,00	5 000,00
Virement à la section d'investissement	0,00	48 314,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	222 705,84	0,00
Autres charges de gestion courante	217 104,83	545 755,00
Charges financières	72 569,21	84 206,00
Charges exceptionnelles	3 780,10	1 000,00

FONCTIONNEMENT		
RECETTES	1 789 158,12	1 822 204,43
Libellé	Réalisation	BP 2013
Résultat de fonctionnement reporté	244 548,03	262 405,43
Atténuations de charges	2 843,62	18 272,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 535,40	4 500,00
Impôts et taxes	1 060 373,84	1 092 641,00
Dotations et participations	372 315,80	329 268,00
Autres produits de gestion courante	106 298,00	106 118,00
Produits exceptionnels	243,43	9 000,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	371 004,20	215 089,00	424 957,83
Libellé	Réalisation	RAR	BP 2013
Dépenses imprévues	0,00	0,00	17 488,83
Opérations patrimoniales	139 320,00	0,00	0,00
Equipement informatique	1 835,88	2 464,00	2 500,00
Emprunt et dettes assimilées	70 584,62	0,00	74 373,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	16 690,00	0,00
Voirie forestière 1° phase	4 884,20	28 850,00	0,00
Aménagement des bureaux	118 470,82	10 000,00	0,00
Equipement touristique	0,00	0,00	0,00
Gendarmerie de SGH	3 482,67	0,00	0,00
Bornes camping cars	0,00	25 000,00	10 000,00
Voirie forestière Fayet Ronaye	3 280,39	0,00	0,00
ZDE	2 152,80	5 024,00	0,00
Charte Forestière	7 044,44	0,00	0,00
Voirie forestière Saint Bonnet le Chastel	19 948,38	127 061,00	1 771,00
Centre de Loisirs de Saint Amant	0,00	0,00	170 000,00
Voirie forestière Aix la Fayette	0,00	0,00	125 000,00
PLH	0,00	0,00	23 825,00

INVESTISSEMENT			
RECETTES	502 477,03	213 028,00	427 018,83
Libellé	Réalisation	RAR	BP 2013
Solde exécution section investissement reporté	44 611,65	0,00	131 472,83
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	48 314,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 705,84	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	139 320,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves	22 974,15	0,00	27 300,00

Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
Voirie forestière 1° phase	0,00	23 080,00	0,00
Aménagement des bureaux	19 440,00	45 360,00	0,00
Equipement touristique	0,00	0,00	0,00
Gendarmerie SGH	0,00	0,00	0,00
Bornes camping cars	0,00	11 400,00	0,00
Voirie forestière Fayet Ronaye	48 425,39	11 544,00	1 920,00
ZDE	0,00	4 000,00	0,00
Charte Forestière	0,00	37 000,00	0,00
Voirie forestière Saint Bonnet le Chastel	5 000,00	80 644,00	0,00
Centre de Loisirs Saint Amant	0,00	0,00	136 000,00
Voirie forestière Aix la Fayette	0,00	0,00	82 012,00

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par une abstention (M. Chantelauze) et 26 voix pour approuve le budget principal prévisionnel 2013.

8. Questions diverses

- **Reprise de Marielle GIRAUD**

Le Président informe l'Assemblée que Marielle GIRAUD reprend ses fonctions à partir du 15 avril.

- **Nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014**

Le Président rappelle qu'à l'issue du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2014, la règle de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant change. Il ne sera plus possible d'avoir deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le Président propose de modifier la répartition à 24 sièges proposée par les services de l'Etat. Il propose de recourir à l'option 1 qui permet de bénéficier de 3 sièges supplémentaires. Ainsi 27 sièges doivent être répartis entre les 15 communes.

Commune	Population	Sièges
Saint Amant Roche Savine	533	3
Saint Germain l'Herm	497	3
Bertignat	482	3
Fournols	347	2
Saint Bonnet le Chastel	237	2
Echandelys	232	2
Condat les Montboissier	227	2

Le Monestier	194	2
Chambon sur Dolore	171	2
Saint Bonnet le Bourg	146	1
Grandval	114	1
Fayet Ronaye	99	1
Aix la Fayette	73	1
Saint Eloy la Glacière	62	1
Sainte Catherine	59	1
Total	3473	27

M. Coupat, afin qu'aucune commune ne soit visée, suggère de fixer le nombre de sièges en fonction de strates de population :

Nombre d'habitants	Nombre de sièges
de 0 à 150	1
de 151 à 350	2
de 351 à 550	3

M. Coupat attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que seules les communes qui ont un seul délégué titulaire auront un délégué suppléant.

Le Président, pour ces communes, propose que le suppléant soit invité à participer à chaque Conseil communautaire mais sans voix délibérative. Le Président propose d'envoyer ce tableau aux communes afin qu'elles donnent leur avis.

- **Dossier ZDE**

Le Président informe l'Assemblée que le complément à l'étude de ZDE a été déposé en Préfecture du Puy de Dôme et de la Haute Loire. Il ajoute, à titre d'information, qu'il a inséré 3 articles de presse dans les dossiers des délégués.